



RCS : GRASSE

Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00949

Numéro SIREN : 529 276 099

Nom ou dénomination : A.F. TOITURE

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2012 sous le numéro de dépôt 3711

Greffé du tribunal de commerce de GRASSE

37 Ave P. Semard
BP 61030
06133 GRASSE
Tél : 0492607500
Fax : 0492607513

A.F. TOITURE

8 RTE de Saint Mathieu
06130 GRASSE

Nos références : / SLG

GRASSE, le 03 Décembre 2012

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 529 276 099

Numéro de gestion : 2010 B 00949

Dénomination : A.F. TOITURE

Adresse : CH De Camperousse
Les Cyclades Bâtiment A
06130 LE PLAN DE GRASSE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de GRASSE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 3711

Date du dépôt: 03/12/2012

- *Acte en date du :* 22/10/2012

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Décision: Modification(s) statutaire(s)

Décision: Transfert du siège social et de l'établissement principal

Le Greffier,



Greffé du tribunal de commerce de GRASSE

37 Ave P. Semard
BP 61030
06133 GRASSE
Tél : 0492607500
Fax : 0492607513

A.F. TOITURE

8 RTE de Saint Mathieu

06130 GRASSE

Nos références : / SLG

GRASSE, le 03 Décembre 2012

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 529 276 099

Numéro de gestion : 2010 B 00949

Dénomination : A.F. TOITURE

Adresse : CH De Camperousse
Les Cyclades Bâtiment A
06130 LE PLAN DE GRASSE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de GRASSE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 3711

Date du dépôt: 03/12/2012

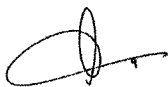
● *Acte en date du : 22/10/2012*

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Décision: Modification(s) statutaire(s)

Décision: Transfert du siège social et de l'établissement principal

Le Greffier,



DÉPOSÉ
EN ANNEXE DU RCS LE :

03 DEC. 2012

3711

SOUS LE N°
GRASSE
09 DE COMMERCE DE GRASSE

« A.F. TOITURE »

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

Au Capital de 3 000 €

Siège social : 8, Route de St Mathieu – 06130

R.C.S. Grasse sous le numéro : B 529 276

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 22 OCTOBRE 2012**

L'Associé unique de la Société dénommée « A.F. TOITURE », Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 3 000 €, dont le siège social est à GRASSE 06130, 8, Route de St Mathieu, s'est réuni au siège social en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

L'Assemblée réunissant le quorum requis par la loi est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé unique :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Il rappelle alors que la présente assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
- MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS
- POUVOIR POUR LES FORMALITES

PREMIERE RESOLUTION TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Associé unique, sur proposition du Président et après avoir entendu lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de la société, à compter du 01 Décembre 2012, à l'adresse suivante :

Les Cyclades Bâtiment A, Chemin de Camperousse, 06130 PLAN DE GRASSE

CETTE RESOLUTION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Le siège social est fixé à : Les Cyclades Bâtiment A, Chemin de Camperousse, 06130 PLAN DE GRASSE.

Le reste de l'article reste inchangé.

CETTE RESOLUTION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

FA

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIR POUR LES FORMALITES

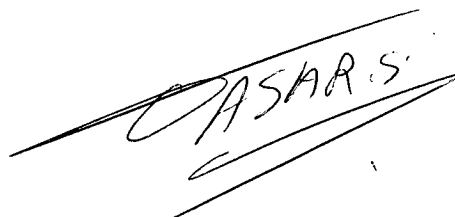
L'Associé unique laisse le soin au Président ou à tout porteur d'un original des présentes de procéder aux formalités de dépôt et de publicité que de droit, consécutives aux résolutions adoptées ce jour.

CETTE RESOLUTION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé.

Franck ASARISI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ASARISI', is written over two parallel diagonal lines that slant upwards from left to right.